



Commission du développement des territoires

2211 Développement local des bassins de vie

Révision à mi-parcours du contrat de territoire du Pays de Wissembourg

Rapport n° CP/2011/779

Service gestionnaire :

Service développement local et urbain - Cellule contractualisation

Résumé :

La méthodologie actuelle de suivi financier des contrats de territoire, adoptée par l'assemblée plénière le 26 octobre 2009, prévoit la réalisation de bilans financiers annuels, ainsi qu'une révision à mi-parcours qui comporte notamment l'actualisation de la programmation des volets 1 et 2.

La délibération de l'assemblée plénière du 31 mars 2011 a donné délégation à la commission permanente pour approuver les révisions à mi-parcours des contrats.

En application de ces décisions, la commission permanente est appelée à valider la révision à mi-parcours du contrat de territoire du Pays de Wissembourg.

Le contrat de territoire de Wissembourg a été adopté par l'assemblée plénière lors de sa séance du 25 juin 2007 pour la période 2008 – 2013. Il a été signé par l'ensemble des partenaires locaux le 15 octobre 2007 à Altenstadt.

Le montant des subventions prévisionnelles (volets 1 et 2) inscrites au contrat initial se montait à 7,98 M€, dont **5,419 M€** sur l'enveloppe de référence du contrat.

Il est précisé qu'en ce qui concerne les subventions comptées en dehors de l'enveloppe financière contractualisée, **828 600 €** ont été prévus pour la seule ville de Wissembourg au titre du pack « Patrimoine ». Dans ce cadre, le Conseil Général a souhaité soutenir les travaux de préservation et de restauration du patrimoine culturel et cultuel concernant divers édifices du culte, la toiture de la mairie, les orgues des églises Saint Jean et Saints Pierre et Paul, les remparts et le musée Westercamp.

Début 2011, un bilan d'exécution à mi-parcours a été réalisé et présenté aux élus signataires du contrat. Suite à cette présentation, un nouveau recensement des projets inscrits aux volets 1 et 2 a été effectué par les collectivités et l'annexe financière du contrat a été complétée pour la période 2011 – 2013.

1 – Bilan de l'exécution du contrat à mi-parcours

Le bilan réalisé pour la période 2008 – 2010, fait apparaître un taux de **consommation de 66,83 % de l'enveloppe contractualisée**.

Un montant total de subventions s'élevant à 3 621 602 € a été attribué, contre 4 198 858 € initialement attendus pour la même période.

Pour le **volet 1**, les subventions votées se montent à **1 500 888 €**, correspondant à un taux d'exécution de 61,48 % du montant inscrit dans l'annexe du contrat entre 2008 et 2010. Par rapport à l'enveloppe contractualisée, le montant des subventions attribuées au titre du volet 1 représente 27,69 % du montant des aides prévisionnelles au moment de l'adoption du contrat.

S'agissant du **volet 2**, les aides attribuées par le Département s'élèvent à **2 120 714 €** au cours des trois premières années du contrat, soit 71,21 % des aides attendues sur la même période. Ces attributions représentent 39,13 % de l'enveloppe contractualisée.

Le tableau ci-après indique les montants de subventions attribués au cours de la période 2008 – 2010, regroupés par thématiques.

Thématiques	Volet 1	Volet 2	Total attribué
Développement économique	4 000,00 €		4 000,00 €
Développement touristique		395 013,00 €	395 013,00 €
Animation du territoire		68 523,00 €	68 523,00 €
Projet d'excellence		1 064 178,57 €	1 064 178,57 €
Développement du réseau routier	305 508,77 €		305 508,77 €
Accompagnement social sur le territoire	11 900,00 €		11 900,00 €
Habitat	38 886,87 €		38 886,87 €
Education	2 017,96 €		2 017,96 €
Développement culturel	153 758,60 €	210 000,00 €	363 758,60 €
Développement de la pratique sportive	712 049,63 €	383 000,00 €	1 095 049,63 €
Projets d'intérêt local	272 766,28 €		272 766,28 €
Total	1 500 888,11 €	2 120 714,57 €	3 621 602,68 €

2 – Zoom sur les grands projets financés par le Département au cours de la période 2008 – 2010

Volet 1

La communauté de communes s'est notamment investie dans l'aménagement de city-stades dans chaque commune membre de l'intercommunalité. Le Conseil Général a attribué une participation financière s'élevant à 233 070 €.

Il faut également noter que les projets d'intérêt local (PIL), dont le coût total hors taxes est inférieur à 50 000 €, ont généré un montant d'aides cumulé de 272 766 €.

Volet 2

Au cours des trois premières années du contrat, divers équipements à vocation touristique, culturelle et sportive ont été réalisés par la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg et la Ville de Wissembourg.

La structure intercommunale a bénéficié de subventions pour la création d'un terrain de grands jeux synthétique (383 000 €), les travaux de réfection de la Maison Ungerer à Hunspach (375 000 €) et pour la mise en sécurité du fort de Schoenenbourg (210 000 €).

Pour sa part, la ville de Wissembourg s'est vu attribuer deux subventions importantes pour le relais culturel (608 154 €) et l'aménagement de la médiathèque (238 638 €), auxquelles s'ajoute une bonification « projet d'excellence » de 180 843 €.

Enfin, s'agissant des opérations inscrites au titre du pack « Patrimoine », 427 750 € de subventions ont été attribués pour les travaux de réfection de la toiture de la mairie et de l'orgue Dubois de l'église Saints Pierre et Paul.

3 – Nouvelle programmation pour la période 2011 – 2013

Au vu des éléments exposés ci-dessus, **il restait à la date du 1^{er} janvier 2011 1 797 800,32 € de crédits disponibles sur l'enveloppe du territoire pour la période 2011 – 2013.**

Le recensement des projets transmis par les collectivités membres du territoire faisait apparaître un montant cumulé de subventions prévisionnelles de 3 270 208 €, soit un **dépassement de 1 472 408 €** par rapport aux crédits disponibles.

Afin de pallier cette difficulté, il a été demandé aux collectivités de prioriser leurs projets. Cette procédure a permis d'identifier la liste des opérations que chaque collectivité souhaite voir financées en priorité. Toutefois, et contrairement aux autres communes qui ont effectivement priorisé leurs projets sur une échelle de priorité de 1 à 3, la ville de Wissembourg et le SIVOM de la Région de Wissembourg ont classé l'ensemble de leurs projets en priorité 1, étant précisé que ceux-ci sont susceptibles de générer les subventions les plus importantes au cours de la seconde moitié du contrat.

Au total, il résultait de la liste des opérations retenues en priorité 1 un montant prévisionnel total d'aides financières s'élevant à 2 359 054,57 €, soit un dépassement théorique de 561 254,25 €.

Afin de ne pas pénaliser les petites communes et la communauté de communes, qui ont répondu à la demande du Conseil Général de prioriser les opérations, il vous est proposé d'inscrire dans l'annexe financière tous leurs projets classés en priorité 1.

S'agissant de la ville de Wissembourg et du SIVOM, qui ont placé l'intégralité de leurs projets en priorité 1, ne permettant ainsi pas au Conseil Général de tenir compte d'un ordre de priorité dans les projets à retenir, leurs projets seront financés en fonction de la disponibilité des crédits prévus dans le cadre de l'enveloppe financière contractualisée. Deux opérations en particulier, susceptibles de générer un montant total de subventions de 814 895 €, pourraient être concernées : les travaux de voirie en traverse d'agglomération à Altenstadt et la construction d'un dojo intercommunal. Toutefois, selon les éléments communiqués par la ville de Wissembourg, l'aménagement de la voirie est prévu sur une période de cinq ans, en 2012 et 2013, puis en 2015 et 2016. Par ailleurs, bien que recensée par le SIVOM, il n'est pas établi que la construction du dojo débute avant fin 2013.

En tout état de cause, le montant de l'enveloppe financière du contrat devant être impérativement respecté, dans l'hypothèse où ces deux collectivités décideraient de réaliser intégralement les deux opérations précitées, il leur sera proposé de reporter l'attribution des aides départementales correspondantes au contrat de territoire suivant.

Il vous est proposé de valider la nouvelle annexe financière du contrat de territoire du Pays de Wissembourg pour la période 2011 – 2013. Une enveloppe spécifique s'élevant à 136 285 € sera destinée au financement des projets d'intérêt local relevant du volet 1, et dont le coût total hors taxes est inférieur à 50 000 €.

Par ailleurs, toutes les opérations ayant été priorisées aux niveaux 2 et 3, qui n'ont pas pu être retenues dans l'annexe financière, sont listées dans un document complémentaire. Le cas échéant, elles pourraient bénéficier d'une aide du Conseil Général en remplacement d'opérations en priorité 1, et à condition que la disponibilité financière de l'enveloppe contractualisée le permette.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve la nouvelle programmation établie lors de la révision à mi-parcours du contrat de territoire du Pays de Wissembourg pour la période 2011-2013, telle qu'elle est traduite dans l'annexe financière jointe au rapport.

Strasbourg, le 24/10/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, abstract shape.

Guy-Dominique KENNEL